

REGISTRE COMMUNAL
DES PERSONNES VULNÉRABLES



Ne restez pas isolés,
signalez-vous !



NE RESTEZ PAS ISOLÉ

SIGNALEZ-VOUS

**Inscrivez-vous sur le Registre communal
des personnes vulnérables**

Qui est concerné ?



**Les personnes fragiles et/ou isolées
résidant à leur domicile :**

- de plus de 65 ans
- de plus de 60 ans reconnues
inaptes au travail
- les adultes handicapés



**Toute personne se sentant en situation de fragilité peut
demander son inscription au registre.**

**Un tiers peut également se charger de l'inscription (proche,
médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile...)**



Pourquoi s'inscrire ?

**En cas de canicule, inondation, grand froid,
coupure d'électricité prolongée, situation de
crise... le Registre permet de contacter les
personnes isolées pour s'assurer de leur
situation et les accompagner.**

Comment s'inscrire ?

**Auprès de votre Mairie,
pour les habitants de la commune de Saint-Eutrope-de-Born
Contactez la Mairie au 05.53.36.03.82
ou l'espace numérique 09.62.05.38.58**